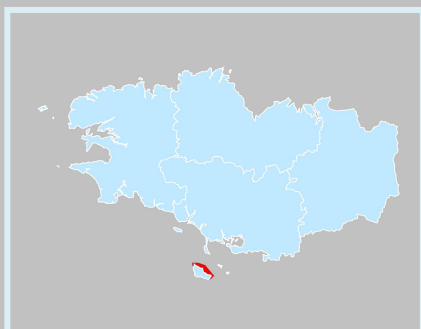


Directive Habitats

BELLE - ÎLE



Secteur : DH ATL05-2
Code : FR5300032

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Morbihan

Communes littorales :

Le Palais, Locmaria, Bangor, Sauzon

Superficie :

Superficie extension : 10 379 Ha
Espace marin : 100 %
Superficie globale : 17 312 Ha
Espace marin : 76.3 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Habitats d'intérêt communautaire : 2
Espèces d'intérêt communautaire : 1
Habitats OSPAR : 3
Espèces OSPAR : 2

Principaux usages :

Pêche professionnelle (drague à la Coquille St Jacques, Palourdes et Huîtres plates), pêche de loisir (embarquée et sous-marine), plaisance et nautisme, plongée, transport maritime de passagers et de marchandises

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communes et Communauté de Communes de Belle-Ile
- Association des Iles du Ponant
- Conservatoire du Littoral
- Bretagne Vivante – SEPNEB
- Associations d'Education à l'environnement
- Organisations socio-professionnelles
- Usagers



Belle-Île est la plus grande des îles du Ponant avec plus de 85 km², quatre communes (Le Palais, Sauzon, Locmaria et Bangor), 140 hameaux et plus de 4800 habitants permanents. La diversité paysagère de cet espace insulaire et son intérêt patrimonial tant au niveau naturel qu'au niveau culturel et historique (l'activité agricole y était importante tout comme la fonction de place forte, militaire et coercitive) contribue à placer Belle-Ile comme un des sites touristiques majeurs de la Bretagne.

La valorisation des espaces remarquables de Belle-Ile et de son patrimoine naturel est d'autant plus importante pour les structures locales ou régionales que la fréquentation estivale est particulièrement élevée, avec des pics pouvant atteindre 40 000 personnes sur l'île à la journée.

Belle-Ile a été proposé comme site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore en avril 2002. Le périmètre du site couvre une bande marine représentant 41% du site.

Le document d'objectif a été élaboré par la Communauté de Communes de Belle-Île et a été validé en 2006 par le Comité de pilotage.

Bancs de Maërl et Récifs constituaient la richesse patrimoniale essentielle de la partie marine de ce premier site Natura 2000.

Justification de la proposition d'extension

L'extension du site a pour objectif majeur d'englober l'ensemble du banc de maërl dans le périmètre du site Natura 2000 et de prendre en compte la partie Sud de l'île composée essentiellement de l'habitat « récifs ». Les bancs de maërl correspondent à un habitat d'un grand intérêt patrimonial.

Maërl



Deux types ont été identifiés : des bancs de maërl constitués majoritairement de lithothamniées mortes (de couleur beige à blanche) ou vivantes (de couleur rose) et des bancs de maërl où le maërl, mort ou vivant, est posé sur un sédiment sableux qui apparaît en mosaïque.

Le *maërl mort* est considéré comme maërl, car il conserve les propriétés du maërl vivant en tant qu'habitat pour des invertébrés, il constitue un substrat pour une recolonisation éventuelle par du maërl vivant. Les faciès à maërl varient aussi suivant d'autres critères, ainsi, en fonction de l'action de la houle et des courants des ripple-marks peuvent apparaître. Dans ce cas, le maërl vivant est situé dans les dépressions. Dans d'autres secteurs, comme à Belle-Ile, le fond est très plat et uniforme.

Le faciès à maërl pur a une valeur écologique importante. Du fait de sa structure, il offre de multiples micro-habitats propices à l'installation d'un nombre élevé d'espèces.

Sur au moins 2,8 ha, un herbier de Zostère se développe sur ce maërl. Les herbiers de Zostères, phanérogames marines ou plantes supérieures des côtes de la Manche et de l'Atlantique, jouent un rôle d'habitat très original pour de nombreuses algues et des invertébrés qui n'occupent généralement pas les substrats meubles. Ils abritent ainsi une forte diversité biologique, et jouent un rôle fonctionnel essentiel en tant que zones de reproduction, de nurseries et de nourrissage pour de nombreuses espèces. La richesse écologique d'une telle association est élevée. Ce type de mosaïque herbiers et maërl est rare à l'échelle de la façade atlantique. Dans le réseau Natura 2000 de Bretagne, seul le site des Glénan présente ce type de biotope.

Il apparaît que les bancs de maërl de Belle-Île sont globalement en bon état, représentant une superficie estimée de 1532 ha.

L'extension vers le large du secteur « côte sauvage » de Belle-Ile se justifie par l'habitat « Récifs » et plus spécialement par l'habitat élémentaire « Roche infralittorale en mode exposé » avec une faune et une flore associées très riches et diversifiées. L'inventaire réalisé en 2007 (Derrien et *al.*, *sous presse*) montre que l'intérêt de la zone semble majeur : 48 espèces dont 21 espèces déterminantes dont une par sa rareté, la Rhodophycée *Drachiella spectabilis* ont pu être inventoriées lors de cette mission. Les plongées effectuées par les scientifiques du laboratoire MNHN de Concarneau ont permis d'identifier 27 faciès dont 14 faciès infralittoraux, 6 faciès de couvertures algaires sous influence sédimentaire et 7 faciès circalittoraux. Dans cette liste se trouvent des faciès considérés comme rares à l'échelle de la Bretagne : le faciès à *Pollicipes pollicipes* (pouce-pieds), le faciès à *Cliona celata*, le faciès à *Alcyonium digitatum*, le faciès à *Aslia lefevrei* et dans une moindre mesure le faciès à hydriaires gazonnants

La présence de mammifères, tels que le Dauphin commun, est avérée tout comme pour le Marsouin commun, le Globicéphale et le Phoque gris mais elle est non significative.

Pouce-pieds



Orientations de gestion pour une conservation durable du site

L'environnement et le développement durable sont une préoccupation importante sur Belle-Île comme en atteste la création ancienne d'un service espaces naturels au sein de la communauté de communes. Le travail effectué sur le premier site Natura 2000 confirme cet intérêt local pour des outils territoriaux de développement maîtrisé : le souhait de mettre en œuvre un Agenda 21 se manifeste actuellement sur Belle-Ile.

La désignation d'un site Natura 2000 élargi permettra une meilleure représentation du fonctionnement écologique de cet ensemble. Sur la base du travail déjà réalisé d'inventaires, de concertations, de préconisations et de mesures de gestion par l'opérateur, la désignation de ce site permettra de conduire un projet territorial adapté intégrant l'ensemble des acteurs et des problématiques liées au maërl. Il est rappelé que l'extraction de Maërl (non envisagée ici) se traduit par la disparition totale de l'habitat lui-même, ainsi que la diversité qui lui est associée (Grall, 2003). Ces algues à développement très lent peuvent être considérées comme une ressource non renouvelable, en forte diminution.

Par ailleurs, les bancs de maërl sont impactés par les dragues à coquillages, et sur ce site essentiellement à coquille Saint-Jacques. Le maintien en bon état des bancs de maërl (critère taux de couverture par le maërl vivant) n'est pas incompatible avec une exploitation raisonnée de la ressource. Il faut notamment souligner qu'en l'état des connaissances, à Belle-Île, l'effort de pêche actuel paraît compatible avec le maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.

Sur le plan scientifique, Belle-Ile doit faire partie des points de surveillance en matière de réchauffement global des eaux marines par rapport aux Laminaires et à la présence d'espèces méridionales.

Le caractère maritime du site nécessite un périmètre cohérent de gestion : le maintien et la restauration de l'état de conservation des habitats, la gestion des activités nautiques et l'information et la sensibilisation, questions prioritaires à traiter, pourront ainsi être mieux abordées par rapport aux enjeux de conservation et de gestion. Ces orientations, envisagées dans un cadre plus large et en associant d'autres aires marines et d'autres acteurs, pourraient également être envisagées à partir de la palette d'outils déclinée par la Loi du 14 avril 2006, à l'instar d'un parc naturel marin, outil de concertation et de gestion adapté à cette échelle de territoire.

Sources/Bibliographie :

GEOLITTOMER, 200X. *Carte de synthèse du littoral de la Bretagne*. Géolittomer-LETG UMR 6554 CNRS, 6 p.

Derrien S., 2006. *Suivi stationnel des roches subtidales – 2004-2005 – Suivi du Benthos, Région Bretagne*. REBENT – IFREMER/MNHN, 262 p.

GEOLITTOMER, 200X. *Carte de synthèse du littoral de la Bretagne*. Géolittomer-LETG UMR 6554 CNRS, 6 p.

Grall J., 2003. *Fiche de synthèse sur les biocénoses : les bancs de maërl*, Rebent, 20 p.

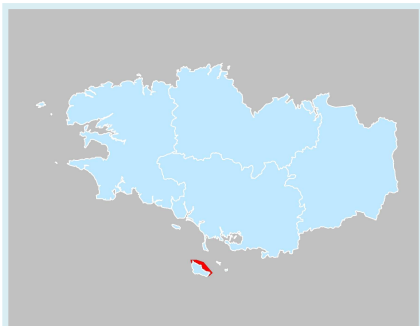
Froger J., Communauté de communes de Belle-Ile, 2006. *Document d'Objectifs Site Natura 200 FR530032 Belle-Ile-en-Mer, Volume 1 : Etat des lieux et Objectifs*. CCBI/DIREN, 196 p.

Chauvaud S., 2006. *Cartographie des Habitats marins - Site de Belle-Île-en-Mer - Natura 2000, Rapport et notice - TBM/CCBI/DIREN*

Les Cahiers d'Habitats, 2004. *Habitats côtiers, Natura 2000, Tome 2*. La documentation française, 399 p.

Directive Habitats

BELLE-ILE



Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 – Bacs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (façade atlantique)
- 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (façade atlantique)

1170 – Récifs

- 1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)

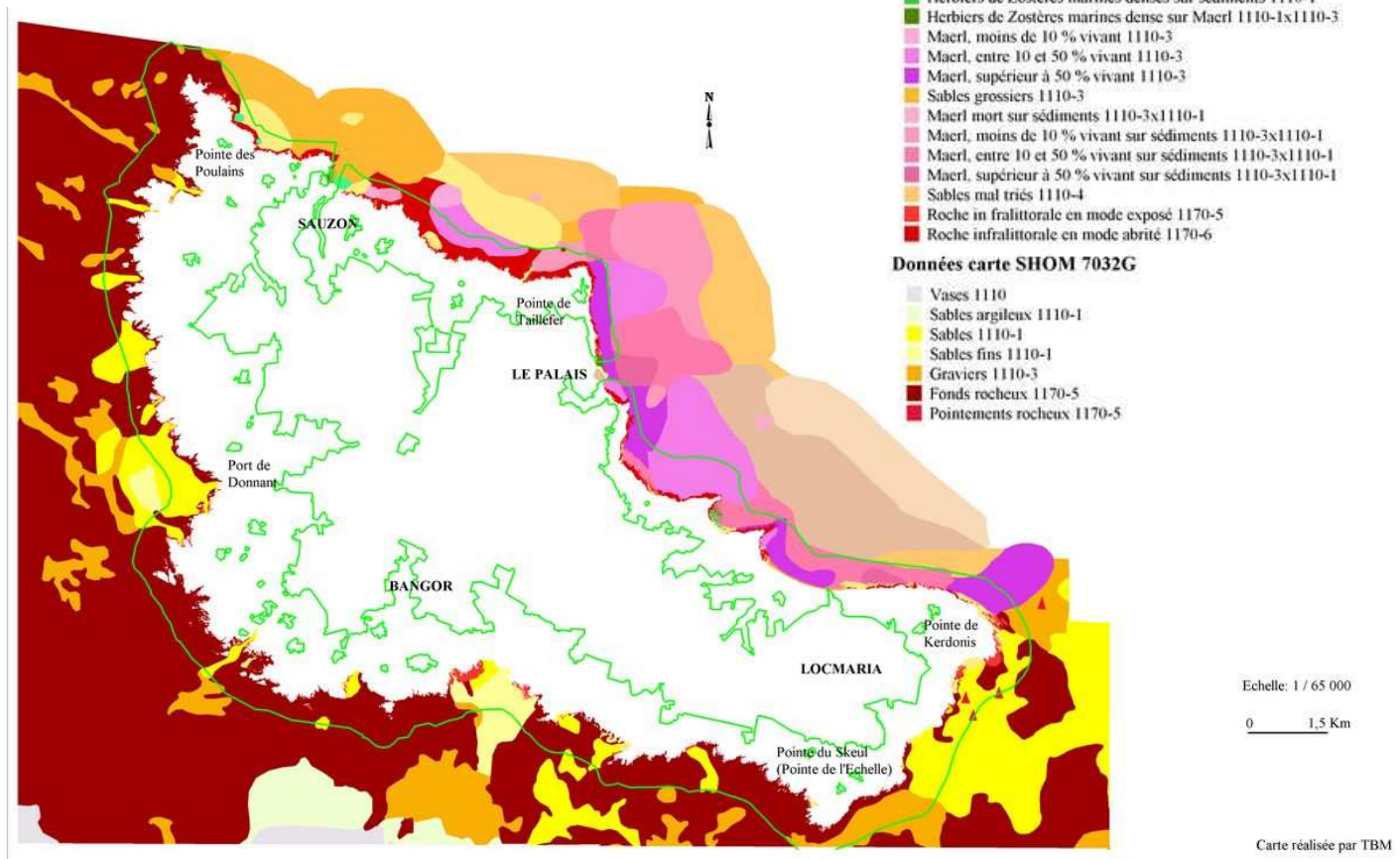
Liste et code des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension et espèces de la Convention OSPAR (*)

- 1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*
- Huître plate *Ostrea edulis* (*)
- Pourpre petite pierre *Nucella lapillus* (*)

Liste des habitats de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Bancs de *Zostera*
- Bancs de Maërl
- Bancs d'*Ostrea edulis*

Carte des habitats Natura 2000 de la zone subtidale – Mai 2006



Cartographie issue du document d'objectifs Natura 2000. Le périmètre figuré est celui de la zone existante.